



Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027 (Mise à jour : Janvier 2025)

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Cat. No.: PS61-53F-PDF

ISSN: 2817-738X

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Gendarmerie royale du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Direction générale de la GRC
Services nationaux de communication
Immeuble de la Direction générale
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
RCMP.copyright-droitdauteur.GRC@rcmp-grc.gc.ca

Photo de couverture : © Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	III
INTRODUCTION À LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	1
VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA	3
PORTRAIT DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA	3
VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MINISTÈRE	5
À L'ÉCOUTE DES CANADIENS	7
ENGAGEMENTS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA	11
OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES	12
OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS	15
OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION	23
OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS	31
OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS	39
INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	45

Résumé

La présente stratégie est la première Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) depuis l'entrée en vigueur de la *Loi fédérale sur le développement durable* modifiée. La *Loi fédérale sur le développement durable* définit le cadre juridique pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie fédérale de développement durable (SFDD) qui accroît la transparence du processus décisionnel en matière de développement durable et fait en sorte qu'on soit tenu d'en rendre compte devant le Parlement.

En tant que service de police national du Canada, la GRC joue un rôle tout particulier dans le soutien de la première SFDD du Canada, qui englobe les trois dimensions du développement durable, à savoir la dimension sociale, la dimension économique et la dimension environnementale. Ce cadre renouvelé pour la SFDD reconnaît que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies pour améliorer la santé et l'éducation, réduire les inégalités et stimuler la croissance économique, tout en luttant contre les changements climatiques et en s'efforçant de préserver nos océans et nos forêts¹.

La GRC s'efforce de relever les défis d'aujourd'hui et d'investir dans des activités qui soutiennent la protection de la santé économique, sociale et environnementale au Canada. La présente SMDD montre aux Canadiens que la GRC prête attention à la manière dont ses actions soutiennent le développement durable.

Sur le plan environnemental, la GRC continuera à moderniser notre parc de véhicules et nos installations afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'intégrer des considérations écologiques dans nos décisions d'achat et de veiller à ce que nos opérations soient résilientes face aux changements climatiques. Cette stratégie reconnaît également qu'une GRC moderne, inclusive et digne de confiance contribue aux aspects sociaux du développement durable. La GRC continuera de se moderniser, de mener des opérations policières efficaces et d'améliorer sa culture organisationnelle.

¹ [Introduction de la stratégie \(fdds-sfdd.ca\)](https://www.fds-sfdd.ca)

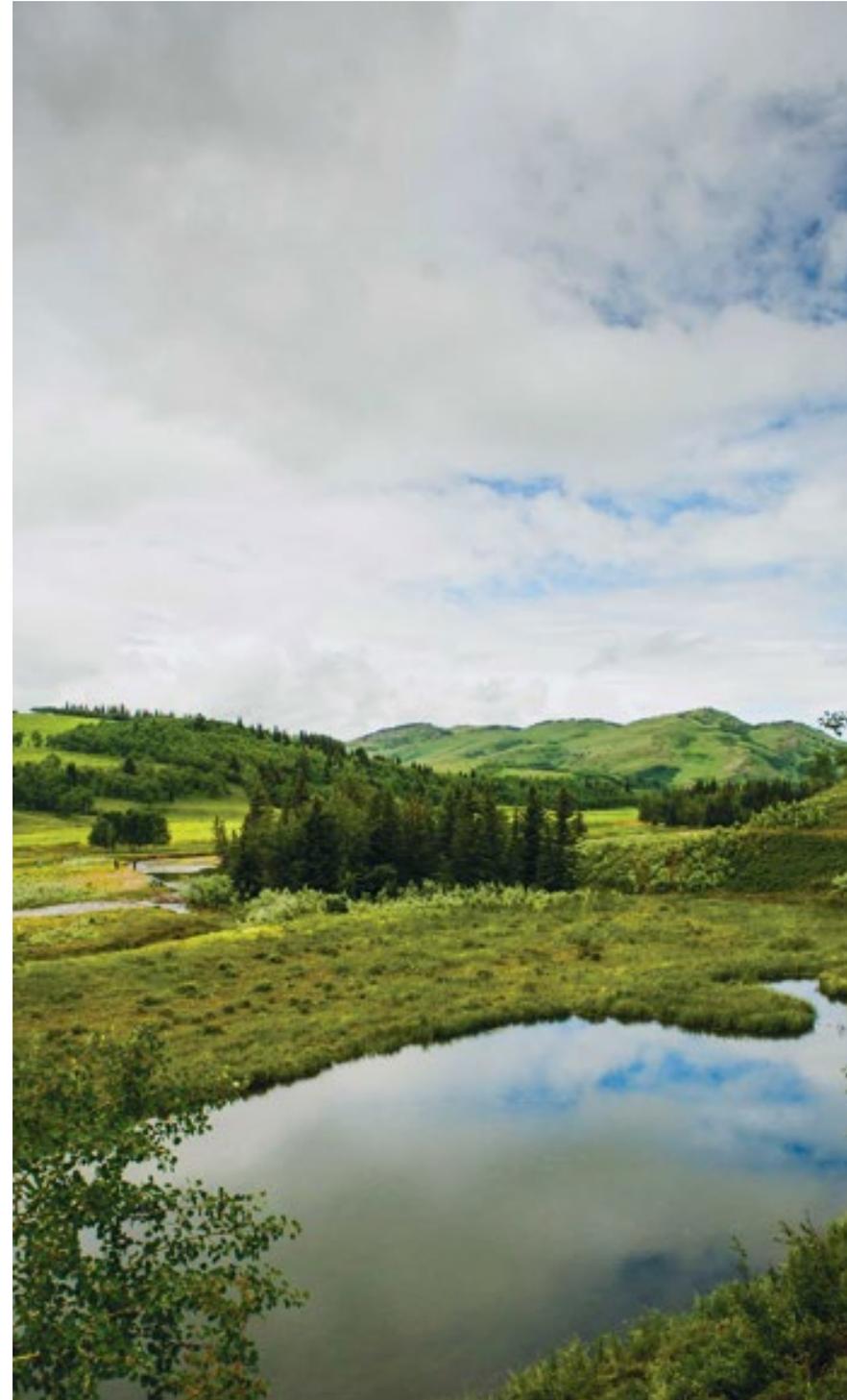
SECTION 1

Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022-2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies. Elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objectif de la *Loi*, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, la GRC appuie l'atteinte des objectifs déjà énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

La *Loi fédérale sur le développement durable* énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de la GRC.



Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, cette SMDD intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la Stratégie nationale pour le Programme 2030, soutenue par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). La SMDD tient également compte des initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la SFDD, y compris les initiatives internationales, afin d'éclairer l'élaboration du Rapport annuel du Canada sur le Programme 2030 et les ODD.



SECTION 2

Vision du développement durable de la Gendarmerie royale du Canada

Portrait de la Gendarmerie royale du Canada

Depuis plus de 150 ans, la GRC est le service de police national du Canada. D'un océan à l'autre, à l'échelle communautaire, provinciale, territoriale et fédérale, ainsi qu'à l'échelle internationale, la GRC s'efforce de prévenir le crime, d'enquêter sur les infractions, d'appliquer la loi et, en fin de compte, de protéger la population et les intérêts du Canada.

La GRC exerce ses activités dans trois grands domaines de responsabilité :

- **Police fédérale** : La GRC prévient et détecte les crimes graves et le crime organisé, les crimes financiers et la cybercriminalité, ainsi que les crimes liés à la sécurité nationale, et elle fait enquête sur ces crimes. De plus, elle veille à l'application des lois fédérales, mène des activités policières internationales, maintient l'intégrité des frontières et assure la sécurité des grands événements, des représentants des États, des dignitaires et des missions étrangères.
- **Services de police spécialisés** : La GRC tient à jour des dépôts de données criminelles à l'échelle nationale et offre une formation, une expertise et une aide aux enquêtes à tous les organismes canadiens d'application de la loi, notamment sur le plan de la criminalistique, de l'identification, de l'analyse des crimes violents, du renseignement criminel et de l'exploitation des enfants en ligne. Elle fournit également des services spécialisés en matière d'armes à feu afin de prévenir les crimes commis avec de telles armes, d'enquêter à leur sujet et d'appliquer la [Loi sur les armes à feu](#) et les règlements qui en découlent. Elle fournit en outre des services techniques à l'interne afin de faire avancer les opérations de la GRC touchant la collecte d'éléments de preuve numériques, l'offre d'outils de technologie de l'information pour les services de police et la surveillance des normes de sécurité ministérielles.

- **Services de police contractuels et autochtones** : La GRC offre, conformément aux ententes sur les services de police, des services de police aux provinces (sauf l'Ontario et le Québec) et aux territoires, ainsi qu'à plus de 150 municipalités et à plus de 600 collectivités autochtones. Les services fournis à l'appui de la sécurité des collectivités par les employés de la GRC, qu'ils soient ou non en uniforme, comprennent l'administration générale de la justice, le maintien de l'ordre public, la police communautaire et la prévention du crime. Un objectif important est de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et d'établir des liens avec les communautés vulnérables.

Pour assumer ces responsabilités – notamment répondre à plus de 2,7 millions de demandes de service chaque année – il faut disposer d'un effectif nombreux, d'un parc de véhicules important et d'un portefeuille de biens immobiliers diversifié².

Nombre de membres réguliers ³ (policiers)	19 000+
Nombre de membres civils et d'employés de la fonction publique	11 000
Nombre de détachements	700+
Pourcentage de membres réguliers qui s'identifient comme des femmes	22 %
Pourcentage de membres réguliers qui s'identifient comme des membres des minorités visibles	12 %
Pourcentage de membres réguliers qui s'identifient comme des Autochtones	8 %
Nombre moyen de cadets qui entrent chaque année à l'École de la GRC	1 200
Nombre de véhicules routiers	12 000+
Nombre de navires	350+
Nombre d'immeubles	4 300
Nombre de véhicules hors route	3 400+
Nombre d'aéronefs	35+
Nombre d'emplacements	1 300

² [Aperçu de l'organisation \(2021\)](#)

³ Les membres réguliers sont des agents de la paix assermentés en vertu de la [Loi sur la Gendarmerie royale du Canada](#) et comprennent tous les grades, de gendarme à commissaire.

Vision du développement durable au Ministère

Le [Plan stratégique de la GRC](#) (2021) définit la vision ministérielle globale :

La GRC est une organisation saine et inclusive qui inspire confiance à ses employés, à ses partenaires et au public. Elle veille à la sécurité du Canada en offrant des services policiers exceptionnels et en s'efforçant continuellement de grandir et de s'améliorer.

Pour montrer comment le mandat et la vision de la GRC soutiennent le développement durable, la SMDD utilise le cadre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Le Canada met en œuvre ces objectifs par le biais de la [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030](#) et de la SFDD.

La GRC, avec tous les autres ministères responsables de l'application de la *Loi fédérale sur le développement durable*, contribue à l'objectif 10 de la SFDD : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités afin de contribuer à la mise en œuvre du [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). La GRC soutient également l'objectif 10 qui entend veiller à ce que la proportion de minorités visibles, d'Autochtones, de personnes ayant une incapacité et de femmes occupant des postes au sein de la fonction publique fédérale atteigne et même dépasse leur disponibilité au sein de la population active.

DÉCLARATION DE KYOTO VISANT À FAIRE
PROGRESSER LA PRÉVENTION DE LA
CRIMINALITÉ, LA JUSTICE PÉNALE ET L'ÉTAT DE
DROIT : VERS LA RÉALISATION DU
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À
L'HORIZON 2030

La Déclaration de Kyoto a été adoptée lors du 14^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenu à Kyoto, au Japon, en 2019. La Déclaration de Kyoto reflète l'engagement des États membres des Nations Unies à donner la priorité à la prévention de la criminalité, à la justice pénale et à la primauté du droit en tant que composantes à part entière des efforts de développement durable.

Visant à créer des sociétés plus sûres et plus inclusives, la Déclaration de Kyoto souligne la nécessité d'adopter des approches globales et intégrées pour lutter contre la criminalité, de mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur des données probantes qui s'attaquent aux causes profondes de la criminalité, et de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale afin de parvenir à un développement durable.

La GRC partage également une responsabilité en matière d'environnement durable avec d'autres ministères fédéraux. Elle contribue notamment à l'atteinte de l'objectif 12 qui consiste à réacheminer des sites d'enfouissement des déchets opérationnels non dangereux et les déchets de construction et de démolition, et à passer à des véhicules à zéro émission. Pour soutenir la réalisation de l'objectif 13, la GRC s'engage à prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts, en s'efforçant de réduire à zéro les émissions de carbone des installations, du parc de véhicules conventionnels et du parc de sûreté et de sécurité nationales, et de passer à des opérations résilientes aux changements climatiques d'ici 2050.

En ce qui concerne l'objectif 16 de la SFDD, la GRC doit mettre en œuvre des mesures qui aideront le gouvernement du Canada à atteindre l'objectif voulant que, d'ici 2030, au moins 70 % des Canadiens estiment que le système judiciaire est équitable et accessible à tous. La GRC contribuera à l'atteinte de cet objectif en prenant des mesures pour améliorer et moderniser des aspects essentiels de l'organisation et de sa culture, notamment les domaines prioritaires suivants : 1) assurer un milieu de travail sûr et équitable; 2) contrer le racisme systémique; 3) faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones; 4) soutenir une police moderne; 5) améliorer la responsabilisation, la transparence et la conduite.

SECTION 3

À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, la GRC a tenu compte des commentaires sur l'ébauche de la SFDD 2022-2026 formulés lors de la consultation publique tenue du 11 mars au 9 juillet 2022.

Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail d'intervenants, y compris des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers canadiens de différents groupes d'âge et de divers horizons. L'ébauche de la SFDD a également été transmise au comité concerné de chaque Chambre du Parlement, au Commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

Ce que nous avons entendu

Tenant compte de tous les commentaires formulés, la GRC a déterminé les priorités et les enjeux du développement durable qui la concerne.

De nombreux commentaires sur l'ébauche de la SFDD étaient en faveur de l'utilisation des 17 ODD comme cadre de la Stratégie, estimant qu'ils sont accessibles, complets et universels. Compte tenu de l'évolution du cadre de la SFDD, les participants ont également noté que la SFDD devrait incorporer davantage d'objectifs sociaux et économiques, et mieux intégrer la SFDD à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, laquelle définit une approche pour atteindre les ODD au Canada et à l'étranger.

En ce qui concerne les différents ODD, la GRC a pris note des éléments suivants :

- **ODD 5 Égalité entre les sexes** – Les commentaires de haut niveau ont indiqué que les objectifs à caractère économique et social étaient mal représentés dans une stratégie élaborée dans une perspective uniquement

environnementale; les participants ont suggéré de remanier ce chapitre en y intégrant des objectifs et des indicateurs plus larges sur l'égalité entre les sexes.

- **ODD 10 Réduction des inégalités** – Les participants ont souligné la nécessité d'incorporer un objectif sur la mise en œuvre de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#) ainsi que d'autres étapes et stratégies de mise en œuvre qui soutiennent la réconciliation avec les peuples autochtones. Ils ont également fortement recommandé d'accroître le contenu sur les personnes bispirituelles, lesbiennes, gais, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et autres (2ELGBTQI+), ainsi que sur les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC).
- **ODD 12 Consommation et production responsables** – Les participants individuels et les organisations nationales ont soutenu le renforcement du contenu de l'approvisionnement écologique, notamment par le biais d'un objectif d'approvisionnement écologique. Ils ont souligné que le pouvoir d'achat du gouvernement canadien peut être une force commerciale qui pousse les entreprises à s'engager volontairement, et qu'il peut favoriser une meilleure gestion et une réduction des flux de déchets, en particulier des plastiques et des matières organiques.
- **ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** – Bon nombre des commentaires reçus du public concernant la SFDD ont porté sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. La nécessité d'aller de l'avant avec l'électrification des transports, sous toutes leurs formes, a été abordée dans de nombreux commentaires. En tant qu'important propriétaire foncier fédéral, la GRC a pris note de la recommandation faite au gouvernement du Canada d'envisager l'élaboration d'un plan visant à décarboniser les biens fédéraux existants, au-delà des engagements actuels en faveur d'une construction à zéro émission carbone.
- **ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces** – Suite aux commentaires du public sur l'intégration de plus de dimensions sociales et économiques du développement durable, un nouveau contenu relatif à la confiance dans le système de justice pénale du Canada a été ajouté à la SFDD. Cela fait écho au lien entre les mesures de sécurité publique et le développement durable [Cadre d'indicateurs canadien lié aux objectifs de développement durable](#) voulant que les Canadiens soient en sécurité, en personne et en ligne.

Ce que nous avons fait

La GRC a tenu compte de ces priorités et questions clés dans la présente SMDD.

La GRC est favorable à un élargissement de la SFDD afin d'y intégrer davantage d'objectifs sociaux et économiques. La SFDD qui a été déposée au Parlement en novembre 2022 reflète les mesures prises par la GRC pour moderniser des aspects essentiels de l'organisation et de sa culture, par le biais de [Vision 150 et au-delà](#), en vue de contribuer aux aspects sociaux du développement durable.

Répondant au désir du public de mieux intégrer la SFDD à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, la présente SMDD définit les domaines dans lesquels les programmes et initiatives de la GRC soutiennent la stratégie nationale et les objectifs et ambitions qui y sont rattachés.

La GRC s'appuie directement sur les commentaires formulés dans le cadre de la consultation publique sur la SFDD.

- **ODD 5 Égalité entre les sexes** – Tout comme dans le chapitre 5 de la SFDD, la SMDD indique comment la GRC applique l'Analyse comparative entre les sexes Plus et participe au [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#). La SMDD souligne également les mesures prises par la GRC à la suite de la publication du [rapport final de la Commission des pertes massives \(CPM\) de mars 2023](#). Au niveau international, le Canada soutient un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles. La SMDD souligne la participation de la GRC à l'[Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix](#).
- **ODD 10 Inégalités réduites** – La SMDD intègre la stratégie de mise en œuvre pour soutenir la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, comme définie dans le Plan d'action (juin 2023). La SMDD prévoit également d'autres mesures visant à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion des communautés 2ELGBTQI+. D'autres activités de la GRC visant à lutter contre le racisme systémique sont incluses dans le cadre de l'ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces.

- **ODD 12 Consommation et production responsables** – En ce qui concerne les achats écologiques, la GRC met en œuvre la [Norme sur le carbone intrinsèque en construction](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). La GRC examinera également ses activités d'achat actuelles afin de déterminer les catégories de biens et de services achetés qui ont un impact important (c.-à-d. qui ont une influence significative sur la réalisation d'opérations écologiques et à faibles émissions de carbone), et prendra des mesures chaque fois que cela est possible.
- **ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** – La GRC prend des mesures concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules administratifs et de ceux de sûreté et de sécurité nationales, ainsi que de ses biens immobiliers. La SMDD indique également que la GRC achève l'élaboration d'une stratégie visant à trouver des moyens de décarboniser son portefeuille immobilier actuel afin de parvenir à une carboneutralité d'ici 2050, et qu'elle procède à une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques de l'ensemble de son portefeuille pour les biens essentiels.
- **ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces** – L'intégration du plan Vision 150 et au-delà de la GRC dans la SFDD contribue à fixer davantage de cibles sociales et économiques pour l'objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces. La SMDD présente des mesures axées sur certaines initiatives clés liées à la lutte contre le racisme systémique, à la réconciliation avec les peuples autochtones et à l'amélioration de la responsabilité, de la transparence et de la conduite.

Pour plus de renseignements sur la consultation publique sur la SFDD et ses résultats, consultez le [rapport de la consultation sur la Stratégie fédérale de développement durable](#).

SECTION 4

Engagements de la Gendarmerie royale du Canada





OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Contexte de la SFDD

La SFDD définit l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) et le [Cadre des résultats relatifs aux genres](#) comme des outils clés permettant au gouvernement du Canada de faire progresser l'égalité entre les sexes. La GRC utilise l'ACS Plus dans l'ensemble de l'organisation pour s'assurer que les politiques, les programmes, les services et les processus sont inclusifs et contribuent à créer un environnement de travail qui soit à la fois plus sûr et plus sain pour tous. Le Centre d'expertise de l'ACS Plus fournit des conseils et un soutien centralisés sur la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein de l'organisation et dirige le Réseau ACS Plus de la GRC pour soutenir la sensibilisation à cette approche et son application.

L'application de l'ACS Plus à l'ensemble de notre travail nous permet de mieux répondre aux besoins de la communauté, de favoriser un milieu de travail plus inclusif et de soutenir les efforts de modernisation. Entre autres exemples, la GRC conçoit ses installations de manière à les rendre plus accessibles, en appliquant les principes de la conception inclusive. Les principales installations de l'École de la GRC (Division Dépôt), notamment les toilettes, les vestiaires et les dortoirs, ont été examinées sous l'angle de l'ACS Plus afin d'en garantir le caractère inclusif. La GRC a également utilisé l'ACS Plus pour apporter des améliorations à ses uniformes et à son équipement afin de répondre aux besoins de ses différents employés, et pour rendre le processus de promotion et le processus des primes et de la reconnaissance plus équitables.

La SFDD indique également que le gouvernement s'est engagé à mettre fin à la violence fondée sur le sexe et la race à l'encontre des femmes et des personnes de diverses identités de genre. Il fixe comme cible une réduction de 5 % des

taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes d'ici 2026.

La GRC a pour mission de soutenir les initiatives d'éducation et de prévention axées sur la violence entre partenaires intimes, de s'engager auprès des victimes et survivants, de soutenir la réadaptation des délinquants lorsqu'ils sont de son ressort et de collaborer avec les services de police régionaux et municipaux, les travailleurs sociaux, le personnel infirmier et d'autres professionnels pour veiller à ce que les victimes et survivants soient aiguillés vers le bon organisme d'aide. En outre, la GRC est l'un de six ministères fédéraux qui contribuent à lutter contre la violence fondée sur le sexe et à sa prévention au Canada par le biais du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#). Ce plan d'action repose sur trois piliers : la prévention, le soutien aux personnes victimes et survivantes et à leur famille, et l'intervention du système judiciaire.

Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 5 – Égalité entre les sexes

En plus des mesures définies dans la SFDD, le programme de la GRC soutient également le Programme 2030 des Nations Unies et la cible 5.1 du Cadre mondial d'indicateurs : « Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. »

À l'échelle du pays, la GRC améliore sa capacité à mieux faire face à la violence fondée sur le sexe et à la violence entre partenaires intimes. Au nombre des efforts déployés jusqu'en 2023, citons le

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION DES PERTES MASSIVES

La violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes ont joué un rôle important dans les pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse. Le [rapport final de mars 2023 de la Commission des pertes massives](#) souligne l'urgence de s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le sexe, lesquelles sont profondément ancrées dans notre société.

La GRC est saisie de cette question importante. La police fait partie intégrante d'une approche globale visant à assurer la sécurité et le bien-être de la collectivité qui comprend la prévention de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes et la lutte contre celles-ci.

La GRC s'engage à être un partenaire volontaire et collaboratif dans le cadre d'une réponse multisectorielle. Elle reconnaît la nécessité d'explorer davantage et de mieux comprendre la complexité des questions de santé publique telles que la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes, reconnaissant qu'elles sont enracinées dans l'inégalité entre les sexes et qu'elles sont plus susceptibles de toucher certains groupes de femmes, y compris les femmes racisées, autochtones ou handicapées et celles qui font partie des communautés 2ELGBTQI+.

dévoilement d'un nouveau cours Action policière collaborative en matière de violence entre partenaires intimes, et le soutien aux victimes potentielles par le biais de la *Clare's Law* en Saskatchewan et en Alberta. La GRC a également engagé des experts externes pour étudier l'utilisation de centres de signalement et de soutien pour les femmes, sur la base d'un modèle international de postes de police pour femmes, qui soient axés uniquement sur la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes.

Sur le plan international, la GRC continue de soutenir l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix en collaborant avec les services de police de la Zambie pour mettre en place des initiatives bilatérales d'assistance technique et de formation. Cela permettra de soutenir les efforts de formation des femmes dans le secteur de la sécurité et d'accroître la participation des femmes aux opérations de paix internationales. Ce projet est en cours et la GRC continuera de soutenir la participation pleine et significative des femmes artisanes de la paix.



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Contexte de la SFDD

Faire progresser la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis

La SFDD décrit l'engagement du Canada à mettre en œuvre la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Le 21 juin 2021, la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (*Loi sur la Déclaration des Nations Unies*) a reçu la sanction royale et est immédiatement entrée en vigueur, conformément aux [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada](#) et aux [appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#).

Le [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#) de juin 2023 fournit une feuille de route énonçant les mesures que le Canada doit prendre en partenariat avec les peuples autochtones. Il comprend 181 mesures visant à garantir la pleine mise en œuvre des droits inhérents des peuples autochtones, à éliminer les obstacles, à lutter contre le racisme et la discrimination systémiques, à combler les écarts socioéconomiques et à promouvoir une plus grande égalité et une plus grande prospérité pour les peuples autochtones. Deux mesures de ce plan d'action concernent directement la GRC :

1. Afin de garantir que les employés de la GRC ont accès à des produits d'apprentissage culturellement adaptés et pertinents, la GRC collabore avec les représentants autochtones à l'élaboration continue de produits d'apprentissage nouveaux ou révisés pour la Stratégie d'apprentissage interculturel de la GRC.

2. Par l'intermédiaire du Bureau national des normes et pratiques d'enquête (BNNPE) au sein de la GRC, continuer à assurer la qualité des enquêtes, les normes et les meilleures pratiques en fournissant un soutien, une formation et une surveillance liées aux enquêtes sur les cas majeurs au sein de la GRC, y compris celles où les victimes sont des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQ+ autochtones. Le BNNPE est accessible à toutes les divisions de la GRC pour examen ou consultation sur toutes les enquêtes, y compris celles impliquant des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, afin de promouvoir des résultats positifs.

Au-delà de ces mesures précises du Plan d'action, la GRC s'engage activement dans le processus continu de réconciliation, s'efforçant de renforcer la confiance et les relations avec les collectivités, les peuples et les employés autochtones. Les efforts de réconciliation de la GRC visent à accroître la sécurité et le bien-être des communautés, à renforcer les normes en matière d'enquête et à offrir des services de police de grande qualité.

Dans le cadre de la [Voie fédérale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQOIA+ autochtones disparues et assassinées](#), la GRC a pris des mesures pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en modifiant les processus de recrutement et de formation. La GRC a également créé le Bureau de la collaboration, de la concertation et de la responsabilisation dans



les relations GRC-Autochtones. Ce bureau s'efforce d'accroître la représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein de la GRC, à la fois en tant qu'agents de police et membres civils, et de contribuer à la modification des politiques et des procédures.

La GRC s'engage en outre à poursuivre son travail sur la voie de la réconciliation par l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de stratégies et de rapports nationaux et divisionnaires sur la réconciliation, afin d'assurer la transparence et la responsabilité quant aux progrès accomplis dans le rétablissement de la confiance des peuples autochtones. Les divisions de la GRC ont élaboré des stratégies en consultation et en collaboration avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que divers défenseurs, intervenants et employés, et contribuent à passer de la parole aux actes.

Pour en savoir plus sur ce que fait la GRC pour faire progresser la réconciliation, consultez notre page Web : [Réconciliation | Gendarmerie royale du Canada \(rcmp-grc.gc.ca\)](https://www.rcmp-grc.gc.ca/reconciliation).

Mesures pour contrer les inégalités

La Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion de la GRC souligne la nécessité de valoriser la diversité et de servir nos employés et nos communautés avec dignité et respect. Elle est également axée sur le repérage et la réduction des obstacles en milieu de travail et dans la prestation de services pour les PANDC, les femmes, les personnes en situation de handicap et les membres des communautés 2ELGBTQI+.

Des objectifs nationaux et divisionnaires de recrutement de membres réguliers ont été définis pour s'assurer que l'effectif de l'organisation est plus représentatif des femmes, des peuples autochtones et des personnes racisées, y compris de rechercher et trouver des solutions en matière de ressources humaines aux obstacles systémiques pour ainsi améliorer le recrutement, le maintien en poste et l'avancement d'Autochtones. Ces objectifs permettront d'évaluer le succès de nos initiatives de recrutement en cours. La GRC élabore une stratégie nationale de recrutement des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui vise à examiner et éliminer les obstacles, à améliorer son attrait et son processus d'évaluation et de sélection, et à garantir, pour l'avenir, un maintien en poste et des mesures de

soutien. Cette stratégie présentera également des mesures concrètes visant à créer des systèmes de soutien pour les candidats autochtones et à intégrer la pertinence et la compétence culturelles tout au long du processus de recrutement.

Comme l'exige la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), la GRC a élaboré, en consultation avec des personnes en situation de handicap, un plan d'accessibilité visant à cerner, éliminer et prévenir les obstacles en la matière. Le Plan opérationnel en matière d'accessibilité est un plan pluriannuel, axé sur les résultats, qui comprend les domaines d'action prioritaires, les résultats souhaités et les activités ciblées pour les atteindre.

La GRC s'efforce de créer un milieu de travail inclusif qui tient compte des différences individuelles. Elle s'emploie notamment à promouvoir l'inclusion des communautés 2ELGBTQI+, à la fois au sein de son effectif et dans le cadre des efforts visant à garantir des relations positives avec le public. Le Guide à l'appui des employés transgenres, non binaires et bispirituels de la GRC, publié en 2020, vise à aider les employés qui souhaitent changer d'identité de genre au travail et à créer un milieu de travail inclusif. Ce guide a été élaboré en consultation avec des employés qui ont vécu une telle transition. La GRC s'est engagée à respecter le [Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+](#) lancé le 28 août 2022. Celui-ci comprend l'officialisation du soutien aux réseaux internes d'employés 2ELGBTQI+, la promotion d'alliances avec des réseaux dans l'ensemble de la fonction publique et la poursuite de la mise en œuvre des initiatives restantes de l'entente de règlement relative au recours collectif sur la Purge LGBT.

Thème cible : Faire progresser la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis

Objectif : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</p>	<p>Créer une stratégie d'apprentissage interculturelle qui s'appuie sur la consultation des intervenants internes et communautaires pour orienter l'examen, l'acquisition, la promotion, la conception et la mise en place de produits d'apprentissage afin de promouvoir la compétence interculturelle dans tous ses aspects.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de produits d'apprentissage révisés ou conçus pour être adaptés à la culture autochtone</p> <p>Point de départ : Un nouveau cours et deux cours révisés (2022-2023)</p> <p>Cible : Cinq produits d'apprentissage d'ici 2027</p>	<p>Les employés de la GRC sont dans une position unique pour faciliter l'établissement de relations respectueuses avec les peuples autochtones au Canada. Cette mesure encourage les employés à accroître leurs compétences culturelles et leur sensibilisation aux questions liées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC :</i> 10.2 Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
<p>Mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>ⁱ</p>	<p>Assurer la qualité, les normes et les pratiques exemplaires en matière d'enquête en fournissant un soutien, une formation et une supervision relativement aux enquêtes sur des cas graves à l'échelle de la GRC, y compris celles où les victimes sont des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones.</p> <p>Programme : Soutien aux opérations des Services de police contractuels et autochtones</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'enquêtes majeures touchant des victimes autochtones que le Bureau national des normes et pratiques d'enquête (BNPE) de la GRC a soutenues.</p> <p>Point de départ : A appuyé 14 enquêtes majeures sur des victimes autochtones en 2022-2023.</p> <p>Cible : Appuyer 15 enquêtes majeures touchant des victimes autochtones chaque année.</p>	<p>Le travail du BNPE permet d'accroître la qualité des enquêtes et la responsabilisation dans l'ensemble de l'organisation; de soutenir l'égalité dans la prestation des services.</p> <p>Le travail du BNPE contribue à la réconciliation et à l'amélioration des relations entre la GRC et les collectivités autochtones en améliorant les services d'enquête pour toutes les victimes et les familles, y compris les victimes et les familles autochtones, qui sont surreprésentées parmi les victimes d'actes criminels dans les territoires de compétence de la GRC. Des ressources spéciales sont employées dans les divisions contractantes, et leur principale fonction est d'examiner et de faire progresser les enquêtes majeures sur des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC : 10.2</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Cible du CMI : 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>

Thème cible : Mesures pour contrer les inégalités

Objectif : Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible (président du Conseil du Trésor).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans la fonction publique fédérale.	<p>Accroître la diversité dans le recrutement des membres réguliers afin que la GRC soit le reflet des communautés qu'elle sert.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de représentation des femmes, des Autochtones et des membres d'une minorité visible dans les postes de membres réguliers.</p> <p>Point de départ : Pour l'heure, 21,8 % des membres réguliers s'identifient comme des femmes, 7 % comme des Autochtones et 12,3 % comme des membres d'une minorité visible (2020-2021).</p> <p>Cible : D'ici 2027, la GRC vise 30 % de femmes, 24 % de membres d'une minorité visible et 10 % d'Autochtones.</p>	<p>En intégrant les principes d'antiracisme, d'équité, de diversité et d'inclusion dans ses pratiques de recrutement et de promotion, la GRC, qui compte plus de 30 000 policiers et employés civils, peut contribuer de manière significative à la promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité dans la fonction publique fédérale.</p> <p>Le fait de donner la priorité aux candidats autochtones aux postes de membres réguliers dans le processus de recrutement à la GRC contribuera à la réconciliation avec les peuples autochtones et à la disponibilité au sein de la population active. Les candidats retenus pourront choisir de travailler dans leur collectivité ou à proximité de celle-ci.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC : 10.1</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Cible du CMI : 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><i>Cible du CMI : 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

IMPLEMENTATION STRATEGY	DEPARTMENTAL ACTION	PERFORMANCE INDICATOR STARTING POINT TARGET	HOW THE DEPARTMENTAL ACTION CONTRIBUTES TO THE FSDS GOAL AND TARGET AND, WHERE APPLICABLE, TO CANADA'S 2030 AGENDA NATIONAL STRATEGY AND SDGS
<p>Mettre en œuvre le plan d'action fédéral 2ELGBTQI+</p>	<p>Publier des objectifs explicites pour 2ELGBTQIA+ inclusion dans la stratégie EDI ou dans un document de stratégie dédié, accompagnés de mesures claires de suivi et d'évaluation des progrès.ⁱⁱ</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Les objectifs, actions et mesures sont publiés et communiqués en interne et en externe, soit dans un plan d'action autonome, soit dans le cadre de la stratégie EDI départementale.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme 2025-26</p> <p>Objectif : Publier les objectifs, les actions et les mesures d'ici 2027</p>	<p>L'établissement d'objectifs clairs permettra d'identifier les prochaines étapes et de suivre les progrès pour construire et maintenir une inclusion 2ELGBTQIA+ sur le lieu de travail.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC 10.1</i> : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites</p> <p><i>Cible du CMI 10.2</i> : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p>



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Contexte de la SFDD

Parc automobile

La GRC s'efforce de respecter les engagements de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) en donnant la priorité à l'écologisation des catégories d'achat à fort impact, y compris les véhicules routiers légers⁴ conventionnels. Ne prenant en compte que les véhicules utilisés à des fins administratives, la GRC s'efforce d'obtenir un parc automobile composé à 100 % de véhicules zéro émission (VZE) d'ici 2030. Cet objectif exclut les véhicules de la GRC affectés à la sûreté et à la sécurité nationales, qui sont visés à l'objectif 13. Au moment de commander de nouveaux véhicules conventionnels, la GRC donne la priorité à l'achat de VZE, lorsque des options appropriées sont disponibles et répondent aux besoins opérationnels. Chaque année, au moins 75 % des nouveaux véhicules routiers légers conventionnels sont des VZE ou des véhicules hybrides.

La GRC dispose d'un parc de véhicules moyens et lourds, de navires et d'avions et envisagera des options écologiques pour ces types de véhicules. Par exemple, des carburants à faible teneur en carbone et des technologies hybrides, lorsque des options appropriées sont disponibles et répondent aux besoins opérationnels.

Biens immobiliers

La GRC s'efforce de promouvoir la consommation et la production responsables dans ses biens immobiliers. Pendant la durée de la SMDD, la GRC entend prendre les mesures ci-après.

⁴ Véhicule léger : Cette expression comprend les automobiles, les fourgonnettes et les camions légers, conformément aux parties II et III du [Guide de commande des véhicules automobiles du gouvernement](#).

- Examiner les évaluations des déchets opérationnels non dangereux réalisées dans nos principales installations et déterminer les éléments à améliorer. Il s'agit notamment d'améliorer la gestion du cycle de vie des biens, de l'achat à l'élimination, afin de réduire les déchets mis en décharge.
- Poursuivre la transition de l'électricité qui alimente nos installations vers des sources plus durables et plus propres. La GRC participe à l'[Initiative sur l'électricité propre](#) dirigée par SPAC qui fournira de l'électricité renouvelable à ses installations en Saskatchewan, en Alberta, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.
- Réaliser des évaluations environnementales dans toutes les propriétés que possède la GRC, afin de comprendre pleinement les risques environnementaux et la responsabilité associée à la contamination environnementale dans le portefeuille immobilier.
- Renouveler l'attention portée à la mobilisation des employés en créant des lieux de travail durables par le biais de communautés de pratique et de groupes de travail, conformément à l'engagement pris dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert de mettre l'accent sur le bien-être de ses employés et des collectivités dans lesquelles il opère.

Services des acquisitions

Au chapitre de l'investissement dans les actifs et les services acquis, la GRC est une des plus grandes organisations à l'échelle du gouvernement. Les besoins de la GRC en matière d'approvisionnement sont complexes et diversifiés – de la distribution d'uniformes, d'armes à feu et d'équipement connexe pour ses membres et ses cadets, à l'équipement de surveillance, de communication et de TI, en passant par les fournitures de laboratoire pour les besoins policiers.

Conformément à la [Politique d'achats écologiques](#) du SCT, la GRC achète, exploite et cède ses biens d'une manière qui protège l'environnement, tout en répondant à ses objectifs opérationnels et à ses exigences en matière de sécurité. Les objectifs de rendement des fonctionnaires clés incluent la contribution aux objectifs de la politique dans leurs évaluations du rendement et le soutien de ces objectifs.

La GRC effectue régulièrement des examens de contrôle de la qualité préalables aux appels d'offres⁵. Dans le cadre de ce processus, elle intègre des critères environnementaux aux documents contractuels. Afin de progresser vers l'atteinte des objectifs de la Politique d'achats écologiques, la GRC examinera et mettra à jour les outils et les conseils fournis aux responsables des achats, en se concentrant sur le renforcement des critères environnementaux appropriés pour les catégories de biens et de services qui ont un impact élevé.



SaskPower et le Canada travaillent de concert au développement d'une nouvelle infrastructure d'électricité renouvelable qui produira et fournira au réseau électrique local une puissance équivalente à la consommation des bâtiments et installations de la GRC en Saskatchewan.

⁵ Un document d'appel d'offres est une demande formelle de prix pour des biens et des services. Les fournisseurs intéressés (soumissionnaires) répondent au document d'appel d'offres en proposant un prix (qui constitue leur offre). Les offres sont évaluées et un fournisseur conforme est recommandé pour l'attribution du contrat.

Thème cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d’enfouissement.	Réacheminer des sites d’enfouissement les déchets opérationnels non dangereux dans les principales installations de la GRC. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets opérationnels non dangereux et de déchets plastiques réacheminés des sites d’enfouissement (en poids) Point de départ : Total des déchets non dangereux – 55 %; déchets exclusivement plastiques – 30 % (2022-2023) Cible : En tout, 75 % des déchets opérationnels non dangereux et 75 % des déchets plastiques sont réacheminés des sites d’enfouissement d’ici 2030.	Les audits de déchets donnent un aperçu des flux de déchets opérationnels non dangereux dans les grandes installations. Ils permettent de déterminer les possibilités d’amélioration du réacheminement et de réduction des déchets. Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI :</i> 12.5 D’ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
Réduire au maximum la quantité de déchets qui sont envoyés dans des sites d’enfouissement.	Réacheminer des sites d’enfouissement les déchets de construction, de rénovation et de démolition pour les grands projets de la GRC.	Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets de construction, de rénovation et de démolition qui sont réacheminés des sites d’enfouissement (en poids) Point de départ : Nouveau programme 2022-2023	Le suivi des déchets pour les grands projets donnera à la GRC des renseignements utiles concernant la production et le réacheminement des déchets de construction, de rénovation et de démolition. La GRC utilisera ces renseignements pour définir et mettre en œuvre des occasions d’amélioration au chapitre de la réduction des déchets et de leur réacheminement des sites d’enfouissement.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
	Programme : Services internes	Cible : Plus de 90 % de réacheminement des sites d'enfouissement, dans l'ensemble, pour tous les projets achevés au cours de chaque exercice financier, en s'efforçant d'atteindre 100 % d'ici 2030.	Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC</i> : Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI</i> : 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules routiers légers conventionnels de la GRC en achetant des véhicules à zéro émission (VZE) ⁶ ou des véhicules hybrides électriques (VHE). ⁱⁱⁱ Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage du total des achats annuels de véhicules routiers légers conventionnels qui sont des VZE ou des VHE. Point de départ : 75 % (27/36 véhicules) en 2022-2023 Cible : 75 %, 100 % à compter de 2025	L'achat de VZE favorise la transition vers des opérations carboneutres d'ici 2050. Les mesures visant à commander de nouveaux VZE ou à remplacer les véhicules routiers légers conventionnels par des VZE contribueront à réduire les émissions de GES du parc fédéral de véhicules routiers légers conventionnels. Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC</i> : 12.1 Les Canadiens consomment de manière durable. <i>Cible du CIC</i> : 12.1 Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. <i>Cible du CMI</i> : 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules routiers légers conventionnels de la GRC en	Indicateur de rendement : Pourcentage du total de véhicules routiers légers conventionnels qui sont des VZE ou des VHE.	L'achat de VZE favorise la transition vers des opérations carboneutres d'ici 2050. Les mesures visant à commander de nouveaux VZE ou à remplacer les véhicules routiers légers conventionnels par des VZE contribueront à réduire les émissions de GES du parc fédéral de véhicules routiers légers conventionnels.

⁶ Les VEZ comprennent les véhicules électriques à batterie, les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules à pile combustible hydrogène.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
	achetant des véhicules zéro émission (VZE). Programme : Services internes	Point de départ : 13 % (48/364 véhicules) en 2022-2023 Cible : 100 % d'ici 2030	Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC</i> : 12.1 Les Canadiens consomment de manière durable. <i>Cible du CIC</i> : 12.1 Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. <i>Cible du CMI</i> : 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules routiers légers conventionnels de la GRC en achetant des véhicules zéro émission (VZE). Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de réduction des émissions de GES du parc de véhicules routiers légers conventionnels, par rapport aux niveaux de 2005-2006. Point de départ : 4176 tonnes en 2005-2006 ⁷ Cible : 100 % d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2005-2006	L'achat de VZE favorise la transition vers des opérations carboneutres d'ici 2050. Les mesures visant à commander de nouveaux VZE ou à remplacer les véhicules routiers légers conventionnels par des VZE contribueront à réduire les émissions de GES du parc fédéral de véhicules routiers légers conventionnels. Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC</i> : 12.1 Les Canadiens consomment de manière durable. <i>Cible du CIC</i> : 12.1 Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. <i>Cible du CMI</i> : 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
Renforcer les critères d'approvisionnement écologique.	Intégrer des facteurs environnementaux aux processus et aux contrôles de gestion des achats de biens et de services. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des documents d'appel d'offres préparés par la GRC qui contiennent des clauses environnementales. Point de départ : 85 % en 2016-2017 Cible : 85 % du nombre total d'invitations à soumissionner durant l'exercice financier donné	Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à réduire les répercussions environnementales des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement. Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC</i> : 12.1 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CMI</i> : 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. <i>Cible du CMI</i> : 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

⁷ Valeur ajustée 2022-23

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
			<p><i>Cible du CMI : 12.8</i> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.</p>
<p>Renforcer les critères d'approvisionnement écologique.</p>	<p>Veiller à ce que les décideurs aient la formation nécessaire pour soutenir les achats écologiques et à ce qu'ils soient sensibilisés à cet égard.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes en approvisionnement et en gestion du matériel qui ont suivi le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques dans l'année qui suit leur désignation.^{iv}</p> <p>Point de départ : 99 % en 2016-2017</p> <p>Cible : 100 %</p>	<p>Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à réduire les répercussions environnementales des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC : 12.1</i> Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI : 12.5</i> D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p> <p><i>Cible du CMI : 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p> <p><i>Cible du CMI : 12.8</i> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes partout dans le monde aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.</p>
<p>Divulguer la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux de construction.</p>	<p>Réduire l'empreinte de carbone intrinsèque dans les matériaux structuraux des grands projets de construction, conformément à la Norme sur le carbone intrinsèque en construction du SCT.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de réduction du carbone intrinsèque dans les matériaux structuraux par rapport au mélange de référence</p> <p>Point de départ : Nouveau programme à partir de 2023-2024</p> <p>Cible : 10 % en 2023-2024, pour atteindre 30 % d'ici 2025-2026</p>	<p>Les mesures visant à réduire le carbone intrinsèque dans les matériaux de construction contribueront à réduire les émissions du champ d'application 3 pour la construction de nouvelles installations. L'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone permet de réduire les émissions en dehors des opérations de l'installation et contribue à l'obtention d'une carboneutralité.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC : 12.3</i> Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI : 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
Assainir les sites contaminés hautement prioritaires.	<p>Réaliser des évaluations environnementales des propriétés non évaluées afin de comprendre les risques et les responsabilités en matière d'environnement et de santé humaine qui s'y rattachent.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement Pourcentage du portefeuille de biens immobiliers évalué</p> <p>Point de départ : 86% (juin 2023)</p> <p>Cible : 95 % d'ici 2026-2027</p>	<p>La GRC continue de gérer ses sites contaminés conformément aux principes du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et conformément à la Directive sur la gestion des biens immobiliers, en veillant à ce que ces sites soient sûrs pour les utilisations prévues et en réduisant les risques pour la santé humaine et l'environnement dans le cadre de l'exécution de ses activités dans les collectivités à travers le Canada.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes <i>Cible du CMI : 12.4</i> D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p>
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement.	<p>Mesurer et contrôler la consommation d'eau potable dans les grandes installations.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement Pourcentage de grandes installations qui contrôlent la consommation d'eau potable</p> <p>Point de départ : 100 % (base de référence 2022-2023)</p> <p>Cible : 100 %</p>	<p>La mesure de la consommation d'eau dans les grandes installations favorise une consommation responsable en sensibilisant, en identifiant les gaspillages, en fixant des objectifs et en permettant de planifier pour l'avenir. Cela contribue à une gestion durable de l'eau.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC : 12.1</i> Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CMI : 12.2</i> D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p>



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Contexte de la SFDD

Parc de véhicules

La GRC dispose d'un parc de véhicules terrestres, aériens et maritimes pour répondre à ses besoins opérationnels. Le parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales (SSN) de la GRC comprend 14 000 véhicules terrestres qui permettent aux membres de fournir des services de police partout au Canada. Il s'agit de véhicules légers (berlines, véhicules utilitaires sport, camionnettes et fourgonnettes), de véhicules moyens et lourds, de motos et de nombreux véhicules hors route (motoneiges, véhicules tout-terrain, véhicules utilitaires tout-terrain) qui répondent à un large éventail de besoins opérationnels (camions à bombes, camions à chiens, postes de commandement mobiles, chargeurs frontaux, plates-formes de véhicules blindés, etc.).



En 2023, le Détachement de West Shore a dévoilé le premier véhicule entièrement électrique de la GRC, un Tesla Model Y, entièrement équipé pour répondre aux normes policières.

Pour ses opérations sur l'eau, la GRC dispose de plus de 330 bateaux de différents types : canoës, kayaks, canots pneumatiques, bateaux en aluminium, bateaux à pont ouvert, bateaux pneumatiques à coque rigide et catamarans. La GRC assure également la surveillance du ciel avec 33 aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante.

En tant que ministère fédéral possédant le plus grand parc de véhicules routiers légers de SSN, la GRC joue un rôle de premier plan dans la transition vers la carboneutralité d'ici 2050. La GRC s'efforce de moderniser son parc en mettant en place des véhicules électriques et en explorant les possibilités de tirer parti des technologies émergentes tout en conservant la capacité de répondre à ses besoins opérationnels. Le plan de décarbonisation du parc opérationnel de la GRC, qui doit être élaboré en 2023, décrira comment la GRC réduira les émissions de son parc de véhicules de SSN conformément à l'objectif global de carboneutralité en 2050. Ce plan tiendra compte des évaluations du marché, des essais scientifiques et de l'évaluation des véhicules pilotes zéro émission du parc de véhicules de SNN, ainsi que de la planification de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques pour le futur parc de VZE. Le plan de décarbonisation du parc opérationnel portera également sur le segment des véhicules moyens et lourds de la GRC, ainsi que sur ceux des véhicules maritimes et aériens. Si nécessaire, le Conseil du Trésor du Canada et la GRC pourront prolonger les délais pour certains groupes de véhicules ou certains lieux où il n'existe pas d'options de VZE appropriées et où l'infrastructure de ravitaillement en carburant est insuffisante pour garantir le respect des exigences opérationnelles.

La GRC participe également directement à deux initiatives du Fonds pour un gouvernement vert. La GRC joue un rôle de premier plan dans l'initiative de Ressources naturelles Canada intitulée « Déploiement de véhicules commerciaux et de véhicules de sûreté et de sécurité nationales à émissions nulles et à carburant propre – de l'évaluation à la reproduction ». Cette initiative répondra aux exigences opérationnelles de la GRC et réduira les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations du parc de véhicules conventionnels et du parc de véhicules de SSN de la GRC, notamment en atteignant les objectifs annuels d'achat de véhicules verts, en augmentant la proportion de VZE, en élaborant un plan de décarbonisation du parc opérationnel en 2023, et en veillant à ce que l'infrastructure de soutien soit en place.

La GRC prend également la tête de l'initiative du Fonds pour un gouvernement vert intitulée « Initiative interministérielle sur les émissions faibles ou nulles de la flotte maritime ». Dans le cadre de cette initiative, la GRC évalue le rendement des moteurs à faibles émissions/zéro émission dans les petits navires gouvernementaux (bateaux de moins de 15 mètres de longueur) et détermine les catégories de navires les mieux adaptés à la conversion à des solutions de rechange à faibles émissions/zéro émission.

Biens immobiliers

Le portefeuille immobilier de la GRC s'étend d'un océan à l'autre et comprend 4 421 biens immobiliers, 7 114 hectares de terrain et 1,64 million de mètres carrés de surface de plancher. La GRC a donc un rôle important à jouer dans la réponse du gouvernement face aux changements climatiques. La GRC s'efforce de parvenir à une carboneutralité et à des activités résistantes aux changements climatiques d'ici à 2050. Pour contribuer à l'objectif de carboneutralité, la GRC construit tous ses nouveaux bâtiments de manière à ce qu'ils soient à zéro émission de carbone ou prêts à l'être, et a mis au point un modèle réutilisable de petit détachement carboneutre pour ses projets de construction.

La GRC s'efforce également de remplacer ou de convertir, d'ici 2030, les systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération (CVCR) existants qui utilisent des réfrigérants à fort potentiel de réchauffement



Inauguré en 2021, le Détachement de la GRC de Rocky Harbour (T.-N.-L.) est un bâtiment carboneutre qui comprend une conception thermique de pointe, ainsi qu'un éclairage et des installations sanitaires automatisés. (Photo : A Simpson)

planétaire, des réfrigérants qui appauvrissent la couche d'ozone et des hydrofluorocarbures (HFC). En affinant sa stratégie pour un portefeuille neutre en carbone, la GRC déterminera les voies à suivre pour décarboniser ses biens immobiliers. Il s'agit notamment de mesures visant à utiliser l'espace de manière efficace, à gérer la consommation d'énergie dans les bâtiments et à passer à des sources d'énergie à faible teneur en carbone lorsque c'est possible.

L'[Analyse de l'environnement](#) réalisée par la GRC désigne les changements climatiques comme l'un des six domaines critiques à prendre en compte lors de l'élaboration de stratégies organisationnelles. S'appuyant sur une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques à l'échelle du portefeuille, la GRC détermine les vulnérabilités de ses infrastructures essentielles et planifie des évaluations plus détaillées des risques climatiques associés à ses biens essentiels. Les risques liés aux changements climatiques sont pris en compte dès le début des nouveaux projets, et des directives internes ont été établies pour s'assurer que des évaluations des risques climatiques et des vulnérabilités aux changements climatiques sont régulièrement réalisées. La GRC continue également d'améliorer la formation et de renforcer ses propres capacités sur les impacts des changements climatiques par le biais de communications et de présentations internes et d'une formation ciblée pour les spécialistes de l'environnement de l'organisation.

Thème cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE PRISE PAR LE MINISTÈRE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
Moderniser grâce à des bâtiments carboneutres.	Tous les nouveaux bâtiments seront construits de façon à atteindre la carboneutralité, à moins qu'une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des GES indique une construction prête pour la carboneutralité. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des projets de construction de nouveaux bâtiments achevés chaque année qui sont des constructions carboneutres ou prêtes à l'être. Point de départ : 2022-2023 15 % (2 sur 13) ⁸ Cible : 100 % chaque année	Des mesures visant à rationaliser le portefeuille, à partager des installations, à réduire la demande en énergie ou à faire le virage vers des sources d'énergie à faible teneur en carbone entraîneront une réduction des émissions de GES liées au fonctionnement des bâtiments. Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC : 13.1</i> Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. <i>Cible du CIC : 13.1</i> D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre. <i>Cible du CMI : 13.2</i> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
Appliquer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre pour les rénovations majeures des bâtiments.	Prendre en compte la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le processus décisionnel ministériel en utilisant l'analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de	Indicateur de rendement : Variation en pourcentage des émissions de GES des biens immobiliers par rapport à l'exercice financier 2005-2006	La réalisation d'une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des GES pour toutes les rénovations majeures permettra à la GRC de recommander et de choisir des options de conception permettant des économies optimales en matière de GES. Cela contribuera à réduire les émissions de GES en tenant compte du coût à long terme du carbone

⁸ La plupart des projets réalisés en 2022-2023 ont été conçus avant la mise à jour de la Stratégie pour un gouvernement vert 2020

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE PRISE PAR LE MINISTÈRE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
	<p>serre pour les rénovations majeures de bâtiments.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Point de départ : 95 529 tonnes de CO₂e en 2005-2006⁹</p> <p>Cible : Réduction d'au moins 40 % d'ici 2025</p>	<p>et des autres répercussions environnementales de la construction.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC : 13.1</i> Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CIC : 13.1</i> D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p> <p><i>Cible du CMI : 13.2</i> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement.</p>	<p>Mettre à jour l'inventaire de l'équipement CVCR et convertir ou remplacer les systèmes conformément à la directive sur les systèmes CVCR.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des systèmes CVCR existants utilisant des réfrigérants à fort potentiel de réchauffement planétaire, des réfrigérants appauvrissant la couche d'ozone et des HFC qui sont convertis ou remplacés par des solutions de remplacement respectueuses du climat</p> <p>Point de départ : Nouveau programme 2023-2024</p> <p>Cible : Convertir ou remplacer, d'ici 2030, 100 % des systèmes désignés comme ayant un fort potentiel de réchauffement planétaire.</p>	<p>L'élimination des réfrigérants à fort potentiel de réchauffement planétaire dans notre équipement CVCR protégera l'atmosphère des émissions accidentelles de gaz à effet de serre puissants et durables qui appauvrissent la couche d'ozone.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC : 13.1</i> Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CIC : 13.1</i> D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p>

⁹ Valeur rajustée de 2022-2023

Cible : Le gouvernement du Canada effectuera la transition vers des opérations de parc de sûreté et de sécurité nationales carboneutres d'ici 2050 (ministres ayant un parc de véhicules liés aux opérations de sûreté et de sécurité nationales).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
<p>Améliorer la performance environnementale des parcs de véhicules de sûreté et de sécurité nationales.</p>	<p>La GRC terminera un plan de décarbonisation du parc opérationnel au cours de l'exercice 2024-2025 qui décrira la façon dont l'organisation réduira les émissions des activités de son parc conformément à l'objectif global de 2050. La priorité absolue sera accordée à l'achat de VZE pour le parc de véhicules légers.^v</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de véhicules du parc de véhicules légers de sûreté et de sécurité nationales qui sont des VZE, avec infrastructure de recharge requise.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme</p> <p>Cible : 50 % de VZE d'ici 2030, 100 % d'ici 2035.¹⁰</p>	<p>La GRC possède le plus grand parc automobile du gouvernement fédéral. La mise en œuvre du plan de décarbonisation du parc opérationnel de sûreté et de sécurité nationales contribuera de manière significative à la réduction globale des émissions de GES du parc fédéral.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC : 13.1</i> Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CIC : 13.1</i> D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p> <p><i>Cible du CMI : 13.2</i> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>

¹⁰ Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert, au besoin, le Secrétariat du Conseil du Trésor et la GRC peuvent prolonger les délais pour les groupes de véhicules ou les lieux pour lesquels il n'existe pas d'options VZE appropriées pour répondre aux exigences opérationnelles ou lorsque l'électrification est impossible.

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des activités résilientes face au climat d’ici 2050 (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral. ^{vi}	Une fois cette évaluation effectuée, réaliser des évaluations de la vulnérabilité et des risques associés aux changements climatiques pour les biens immobiliers essentiels à la mission qui ont été désignés comme présentant un risque élevé ou modéré. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de biens essentiels à la mission présentant un risque modéré à élevé d’impacts des changements climatiques et ayant fait l’objet d’une EVRCC propre aux installations Point de départ : Nouveau programme Cible : 40 % d’ici 2027	En évaluant les risques d’impacts des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et en élaborant des plans pour réduire ces risques, on réduit le risque d’interruption de la prestation de services essentiels aux Canadiens. Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC : 13.3</i> Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets des changements climatiques. <i>Cible du CMI : 13.1</i> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral.	Réaliser des EVRCC pour les nouvelles constructions et les grands projets de rénovation. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de nouveaux projets de construction et de rénovations majeures ayant fait l’objet d’une EVRCC Point de départ : Nouveau programme Cible : 100 % chaque année	En évaluant les risques d’impacts des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et en élaborant des plans pour réduire ces risques, on réduit le risque d’interruption de la prestation de services essentiels aux Canadiens. Cibles ou ambitions pertinentes <i>Ambition du CIC : 13.3</i> Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets des changements climatiques. <i>Cible du CMI : 13.1</i> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.



OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS

Contexte de la SFDD

La SFDD reconnaît que la GRC s'est engagée à garantir l'excellence d'un bout à l'autre du pays. Ainsi, la GRC s'efforce continuellement de trouver des moyens de mieux prendre soin de ses employés, de traiter tous ceux qu'elle sert avec dignité et respect, et d'effectuer son travail de police de manière à instaurer la confiance. Son mandat principal étant d'assurer la sécurité de tous, la GRC continuera de fournir des programmes et des services qui favorisent la prévention de la criminalité et qui soutiennent le développement durable.

Le plan stratégique Vision 150 et au-delà définit la stratégie de modernisation de la GRC. Premier plan stratégique de l'organisation depuis plus de dix ans, il repose sur quatre piliers : nos gens, notre culture, notre intendance et nos services de police.

Après la publication de Vision 150 et au-delà, la GRC a commencé à rendre compte en ligne, de manière proactive, des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives clés relevant de cinq grandes priorités :

- Assurer un milieu de travail sûr et équitable;
- Contrer le racisme systémique;



- Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones;
- Soutenir une police moderne;
- Améliorer la responsabilité, la transparence et la conduite.

En 2024, un plan stratégique renouvelé actualisera les priorités stratégiques de la GRC dans un esprit conforme à Vision 150 et au-delà. Ce plan adoptera une approche proactive en matière de rapports, tout en intégrant de nouveaux éléments de mesure du rendement et les principes d'un gouvernement ouvert.

Les initiatives du plan stratégique visant à soutenir la diversité et à créer un milieu de travail ouvert à tous, ainsi qu'à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones, vont également dans le sens de l'objectif 10. D'autres mesures prévues dans le plan stratégique soutiennent directement un système de justice équitable et accessible, notamment :

- **Recueillir des données ventilées par race sur les interactions entre la police et les personnes racisées et les Autochtones**

La GRC analysera les données recueillies afin de dégager les tendances qui suggèrent des résultats disproportionnés pour les personnes racisées et d'examiner les moyens de lutter contre le racisme systémique dans les services de police et le système judiciaire dans son ensemble. La GRC, le Service de police de Toronto et la Police régionale de Peel mettent en commun des pratiques exemplaires afin de faire progresser la collecte de données fondées sur la race.

- **Moderniser le recrutement pour favoriser la diversité et réduire les préjugés**

La GRC s'emploie à accroître la diversité des candidats et des cadets en modernisant les outils de présélection de manière à favoriser la diversité et à veiller à ce que les candidats



possèdent les caractéristiques et les attributs nécessaires pour répondre aux besoins futurs en matière d'effectif policier. Ces démarches comprennent le dépistage de préjugés, de racisme et d'attitudes et de croyances discriminatoires. Les premiers résultats du nouvel outil en ligne d'évaluation cognitive et d'évaluation de la personnalité devant permettre de sélectionner des candidats potentiels indiquent une augmentation significative des taux de réussite pour tous les candidats, les membres d'une minorité visible étant les plus performants. La GRC a également lancé le Programme d'expérience précadet diversifié et inclusif (ECDI), un nouveau programme de formation de trois semaines offert à l'École de la GRC qui vise à éliminer les obstacles systémiques auxquels se heurtent les personnes racisées et sous-représentées qui souhaitent devenir membres de la GRC.

- **Accroître le recours aux programmes de justice réparatrice**

La GRC s'efforce d'augmenter d'au moins 5 % le nombre d'aiguillages vers des programmes de justice réparatrice qui cherchent à réparer les dommages en donnant aux victimes d'actes criminels, aux délinquants et aux collectivités concernées l'occasion de participer activement au processus de justice de manière significative et utile. Les programmes de justice réparatrice permettent également de détourner les individus du système de justice pénale, et plus particulièrement des tribunaux et des systèmes pénitentiaires, tout en réhabilitant les délinquants. Un projet pilote mené de concert par la GRC et le ministère de la Justice a débuté au printemps 2022. Celui-ci vise à réunir les détachements locaux de la GRC et les programmes de justice autochtones afin d'augmenter le nombre d'aiguillages vers les programmes de justice réparatrice et de renforcer les relations de travail entre les deux parties. À ce jour, cette initiative se poursuit dans neuf sites pilotes de six provinces et territoires. Quatre autres sites et deux provinces et territoires devraient s'ajouter.

- **Communiquer régulièrement de l'information policière**

En janvier 2022, la GRC a publié des données sur les options d'intervention de la police. Pour la première fois, les données ont été ventilées par province ou territoire, au lieu de constituer un résumé national, comme suit : le type d'intervention, les blessures subies par le sujet ou le policier, et les caractéristiques du sujet (p. ex. s'il semblait être sous l'influence d'une substance). En mai 2023, la GRC a publié la [Stratégie de transparence et de confiance facilitée par le gouvernement ouvert](#) et un plan d'action connexe. Grâce à l'application de cette stratégie, la GRC s'efforcera de s'établir comme chef de file international en matière de transparence sur le plan de la sécurité publique et des

pratiques d'un gouvernement ouvert, et d'incarner les principes de confiance, de transparence, d'intégrité, de responsabilisation et de participation.

- **Équiper les agents de la GRC de caméras d'intervention**

Tous les agents de la GRC qui ont des interactions opérationnelles avec le public seront équipés d'une caméra d'intervention pendant qu'ils sont en service. Cela comprend les agents de première ligne qui occupent des fonctions précises dans les activités de maintien de l'ordre en uniforme et qui sont à l'origine de plus de 90 % des cas de recours à la force documentés. Le logiciel d'appui stockera la preuve vidéo et garantira un accès rapide à celle-ci dans le cadre de procédures judiciaires, de demandes d'accès à l'information et d'autres procédures de **plaintes**, dans le respect de la législation relative à la protection des renseignements personnels.

Thème cible : Un système judiciaire équitable et accessible et l'état de droit

Cible : D'ici 2030, au moins 70 % des Canadiens estiment que le système de justice pénale est équitable et accessible à tous (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD.
Prendre des mesures pour améliorer l'équité dans l'application de la loi et le système de justice pénale ^{vii}	Déploiement des caméras d'intervention aux agents de première ligne Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de détachements où les caméras d'intervention ont été déployées. Point de départ : Nouveau programme Cible : 90 % d'ici 2027	Dans le cadre de l'engagement continu de la GRC à accroître la transparence, la GRC déploie des caméras d'intervention. Les caméras de surveillance sont un moyen indépendant, impartial et objectif d'enregistrer les interactions entre les policiers et les membres de la collectivité qu'ils servent. Cette initiative devrait également aider à résoudre plus rapidement les plaintes du public, à améliorer la collecte de preuves et à encourager un meilleur comportement de la police et du public. Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Cible du CMI : 16.3</i> Promouvoir l'État de droit et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité <i>Cible du CMI : 16.6</i> Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux <i>Ambition du CIC : 16.2</i> Les Canadiens sont en sécurité, en personne et en ligne <i>Ambition du CIC : 16.7</i> Les Canadiens sont soutenus par des institutions efficaces, responsables et transparentes.
Prendre des mesures pour améliorer l'équité dans l'application de la loi et le système de justice pénale	Mettre en œuvre une plateforme de mobilisation communautaire en ligne pour favoriser la participation des collectivités, des partenaires et des intervenants aux politiques, aux procédures, aux initiatives, aux projets, etc., de la GRC et publier des rapports sur les mesures prises pour répondre aux commentaires. Programme : Services opérationnels de GI-TI	Indicateur de rendement : Publier des rapports sur les consultations menées, les boucles de rétroaction et les commentaires du public ainsi que sur la façon dont ils ont été intégrés aux produits finaux. Point de départ : Nouveau programme Cible : Publier des rapports pour 100 % des produits pour lesquels les consultations publiques prennent fin d'ici 2026	Dans le cadre de l'engagement continu de la GRC à accroître la transparence, la GRC encourage la rétroaction du public afin d'établir un climat de confiance à l'égard de l'équité en matière d'application de la loi. La mobilisation du public facilite la collaboration bidirectionnelle qui démontre que la GRC prend des mesures pour inclure les collectivités canadiennes aux processus de cocréation afin d'améliorer la transparence et l'équité en matière d'application de la loi. Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Cible du CMI : 16.6</i> Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux <i>Ambition du CIC : 16.7</i> Les Canadiens sont soutenus par des institutions efficaces, responsables et transparentes.

Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Le Plan ministériel de la GRC précise comment les programmes de la GRC soutiennent le Programme 2030 et les ODD, y compris le Cadre mondial d'indicateurs et les ambitions du Cadre d'indicateurs canadien.

- Les activités du Programme d'opérations policières internationales de paix et de maintien de la paix de la GRC s'appuient sur une solide analyse comparative entre les sexes et sont conçues pour faire avancer le programme Femmes, paix et sécurité. En 2023-2024, ce programme contribuera à l'élaboration du nouveau Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité. Il s'efforcera également de déployer un cadre diversifié de personnel en mission, dans le but d'atteindre ou de dépasser les objectifs fixés par les Nations Unies en ce qui concerne la participation de policières aux opérations de paix internationales.
- Les Services d'enquêtes spécialisées et de nature délicate continueront de mener des enquêtes en ligne sur l'exploitation sexuelle des enfants, d'identifier les victimes et de les sortir de situations de violence et de traduire les délinquants en justice, y compris ceux qui commettent des infractions à l'étranger. À l'appui de ces résultats, le Centre national contre l'exploitation des enfants continuera de fournir des renseignements et à identifier les victimes et les délinquants dans la Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE) d'INTERPOL. Le Centre national contre l'exploitation des enfants développera également de nouveaux partenariats nationaux et internationaux, ainsi que des collaborations avec le secteur privé, et élargira ses partenariats existants.

SECTION 5

Intégration du développement durable

La GRC continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Cette évaluation d'une proposition de politique, de plan et de programme comprend une analyse de l'incidence de cette proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

La GRC a mis en place une procédure d'EES en deux étapes.

1. EES préliminaire – Elle est requise pour toutes les propositions de politique, de plan et de programme devant être soumises à un ministre ou un cabinet.
2. EES détaillée – Elle est requise si la mise en œuvre de la proposition est susceptible d'avoir des effets importants sur l'environnement (positifs ou négatifs).

La GRC intègre les EES préliminaires et les EES détaillées à sa structure décisionnelle et à ses processus d'approbation afin d'évaluer correctement toutes les propositions admissibles.

Une déclaration publique sera publiée chaque fois que l'EES détaillée révélera que la mise en œuvre de la proposition aura des effets importants sur l'environnement. La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les répercussions sur l'atteinte des cibles et des objectifs pertinents de la SFDD, ont été prises en considération lors de la préparation du projet et de la prise de décisions.

- ⁱ Une nouvelle mesure et un nouvel indicateur ont été ajoutés afin que les deux mesures étiquetées par la GRC dans le Plan d'action de la *Loi sur la DNUDPA* soient prises en compte dans la SMDD et les rapports annuels subséquents.
- ⁱⁱ La nouvelle date du programme a été mise à jour, car des travaux relatifs à l'examen et la réorganisation de la Stratégie en matière d'EDI de la GRC sont toujours en cours.
- ⁱⁱⁱ La cible a été mise à jour à 100 % à compter de 2025 et une définition a été ajoutée pour les VZE afin de demeurer conforme à la Stratégie pour un gouvernement vert et aux cibles d'achat de VZE.
- ^{iv} L'indicateur de rendement a été élargi pour inclure des spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel.
- ^v L'année d'achèvement du plan de décarbonisation du parc opérationnel a été mise à jour pour correspondre à la date de la Stratégie pour un gouvernement vert. En ce qui concerne les VZE du parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales, la cible a été mise à jour à 100 % en 2035 et une note de bas de page connexe a été ajoutée afin d'assurer la conformité avec la Stratégie pour un gouvernement vert mise à jour.
- ^{vi} La mesure ministérielle visant à « effectuer, à l'échelle du portefeuille, une évaluation de la vulnérabilité des biens essentiels à la mission aux changements climatiques (EVRCC) et y intégrer les données climatiques actuelles et futures propres au lieu a été supprimée parce que l'EVRCC était achevée à la date cible de 2024 et qu'aucun autre progrès ne sera signalé.
- ^{vii} Les mesures et les indicateurs précédents utilisés pour cette stratégie de mise en œuvre ont été supprimés en raison de lacunes dans l'accessibilité des données. De nouvelles mesures et de nouveaux indicateurs ont été ajoutés qui représentent les initiatives mises en évidence dans [le Plan stratégique de la GRC de 2024 à 2027](#).